

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Reservé
au
Moniteur
belge



23069357

Dépôt / Registre

17 MAI 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0567.806.821
Nom : KIKO BELGIQUE
(en entier) :
(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : rue abbé Cuypers, 3
1040 Etterbeek

Objet de l'acte :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JÉRÔME PIERRE STRAEBLER

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Jérôme Straebler pour une durée de 3 années avec effet au 4 mai 2021.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2024, le 6 mai 2024. Son mandat n'est pas rémunéré.

DEUXIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

L'assemblée générale décide de donner un pouvoir particulier à Maître Jeremy Servranckx, ou tout autre avocat de l'association Bonhivers avocats, pouvant agir avec pouvoir de subdélégation, faisant éléction de domicile au siège de l'association d'avocats Bonhivers avocats, avenue de Tervueren, 273, 1150 Bruxelles, aux fins de faire toutes déclarations et d'accomplir toutes formalités et démarches qui pourraient résulter des décisions qui précèdent, notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprises, du greffe du tribunal de commerce, des services de l'administration sociale, fiscale ou de toutes autres administrations. A ces fins, le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents ou pièces, substituer et, en général, faire le nécessaire.